

GUIDE DES SPORTS CYCLISTES

CHAPITRE 4 – CYCLISME POUR TOUS

4.1	LES ÉVÈNEMENTS EN CYCLISME POUR TOUS	2
4.2	NIVEAUX DE SANCTION	2
4.2.1	LES RANDOSPORTIVES.....	2
4.2.2	LES CYCLOSPORTIVES PROVINCIALES.....	2
4.2.3	LES GRANDES CLASSIQUES.....	2
4.3	FORMULES SUR LA ROUTE	2
4.3.1	DÉPARTS DE MASSE OU PAR PETITS PELOTONS.....	2
4.3.1	ÉVÈNEMENT À VITESSE LIBRE OU À VITESSE CONTRÔLÉE	2
4.3.2	ÉVÈNEMENT CHRONOMÉTRÉ OU NON-CHRONOMÉTRÉ	3
4.3.1	PARCOURS EN BOUCLE OU PARCOURS DE « POINT A À POINT B »	3
4.4	INSCRIPTIONS AUX ÉVÈNEMENTS	3
4.4.1	FRAIS D'INSCRIPTION	3
4.4.2	PRÉINSCRIPTION.....	3
4.4.3	DROIT DE PARTICIPATION & LICENCE	3
4.4.1	PRIX ET RÉCOMPENSES	3
4.4.2	LIMITES D'ÂGE	4
4.4.3	DISTANCES MAXIMALES.....	4
4.4.1	ÉTAT DE SANTÉ.....	4
4.5	ÉQUIPEMENTS	4
4.5.1	VÉLOS	4
4.5.2	CASQUE.....	4
4.5.3	GUIDONS DE TRIATHLON.....	4
4.5.4	ÉCOUTEURS.....	4
4.5.5	HABILLEMENT	4
4.6	SUR LA ROUTE.....	5
4.6.1	RAVITAILLEMENTS	5
4.6.1	ABANDONS.....	5
4.6.1	BRIS MÉCANIQUE OU CREVAISONS.....	5
4.6.2	TEMPS MAXIMAL.....	5
4.7	DEVOIRS DU CYCLISTE.....	6

4.1 LES ÉVÈNEMENTS EN CYCLISME POUR TOUS

Le secteur Cyclisme pour tous de la FQSC sanctionne des événements destinés à un public sportif qui s'entraîne sur les routes et présente un calendrier composé d'événements non compétitifs : les événements en Cyclisme pour tous.

Ces derniers peuvent prendre différentes formes selon l'identité et le public visé, mais doivent tous répondre à des normes d'organisation précises et offrent une couverture en assurance (responsabilité civile et accident) aux participants. Ainsi, les organisateurs sont tenus de respecter des normes d'organisation, et des règles s'appliquent également aux participants, afin que les événements se réalisent dans les meilleures conditions.

Les règlements qui suivent s'appliquent à tous les événements sanctionnés en Cyclisme pour tous par la FQSC ainsi qu'à tous les cyclistes (licenciés du Québec ou de l'extérieur du Québec) qui y prennent part.

4.2 NIVEAUX DE SANCTION

Les événements sont classifiés en fonction de leur envergure et de l'âge minimal requis pour y prendre part. *

** Une demande de dérogation pourrait être adressée à la FQSC pour un participant plus jeune qui croit détenir une expérience suffisante pour prendre part à l'événement (formulaire de demande de dérogation à un événement en Cyclisme pour tous).*

4.2.1 LES RANDOSPORTIVES

Les Randosportives regroupent moins de 150 participants et sont accessibles dès l'âge de 13 ans.

4.2.2 LES CYCLOSPORTIVES PROVINCIALES

Les Cycloportives provinciales regroupent entre 150 et 1 000 participants et sont accessibles à partir de 16 ans.

4.2.3 LES GRANDES CLASSIQUES

Les Grandes Classiques regroupent plus de 1 000 participants et sont accessibles à partir de 18 ans.

4.3 FORMULES SUR LA ROUTE

4.3.1 DÉPARTS DE MASSE OU PAR PETITS PELOTONS

Selon la formule de l'évènement, un départ de masse sera proposé (ex : tous les participants inscrits à une distance donnée prennent le départ au même moment) ou encore, un départ par petits pelotons, à intervalles rapprochés.

4.3.1 ÉVÈNEMENT À VITESSE LIBRE OU À VITESSE CONTRÔLÉE

Dans un événement à vitesse libre, les participants pourront compléter la distance à la vitesse qui leur convient, sans nécessairement appartenir à un groupe de vitesse ou devoir demeurer au sein d'un peloton.

Une vitesse minimale ou un temps maximal pour compléter le défi pourrait cependant être imposé dans les règlements spécifiques de l'évènement.

Dans un événement à vitesse contrôlée, la vitesse de croisière ou vitesse moyenne pour chaque peloton sera spécifiée. Il relève de la responsabilité des participants de s'assurer qu'ils sont en mesure de maintenir la vitesse en question sur la distance choisie, faute de quoi ils pourraient se voir imposer de monter dans le véhicule balai.*

** À noter que les niveaux de difficulté des parcours sont généralement indiqués dans les informations destinées aux participants.*

4.3.2 ÉVÈNEMENT CHRONOMÉTRÉ OU NON-CHRONOMÉTRÉ

Dans les évènements qui proposent un chronométrage, les cyclistes sont généralement regroupés en fonction de leur âge et de leur sexe. Les participants doivent tout autant respecter les règlements de sécurité de l'évènement (ex : rouler à droite de la route, s'arrêter aux feux de circulation et aux arrêts) puisque la route n'est pas fermée, sauf indication contraire.

4.3.1 PARCOURS EN BOUCLE OU PARCOURS DE « POINT A À POINT B »

En fonction de la formule de l'évènement, un parcours en boucle (même lieu de départ et d'arrivée) peut être proposé, ou encore, un parcours d'un point A à un point B. Dans ce dernier cas, un système de navettes est habituellement inclus dans le coût d'inscription.

4.4 INSCRIPTIONS AUX ÉVÈNEMENTS

4.4.1 FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription aux évènements en Cyclisme pour tous sont laissés à la discrétion des organisateurs.

4.4.2 PRÉINSCRIPTION

La plupart du temps, l'inscription se fait en ligne, via une plateforme sécurisée prenant en charge les paiements par carte de crédit. La préinscription n'est pas obligatoire mais les organisations pourraient l'exiger dans leur règlement spécifique.

4.4.3 DROIT DE PARTICIPATION & LICENCE

Tous les cyclistes québécois qui ne sont pas membres annuels de la FQSC devront détenir une licence d'un jour permettant de valider leur couverture en assurance responsabilité civile et accident pour la durée de l'évènement (coût unitaire établi en fonction du nombre de participants à l'évènement).

Les cyclistes canadiens provenant de l'extérieur de la province devront détenir une licence de niveau national émise par Cyclisme Canada, à l'exception des résidents ontariens qui ont un domicile à Ottawa. Tous les cyclistes de l'extérieur du Canada doivent détenir une licence internationale (UCI) pour pouvoir participer à un évènement en Cyclisme pour tous.

Affichage systématique d'un prix 5\$ plus bas pour les membres de la FQSC, qui bénéficient déjà de l'assurance annuelle :

Cette distinction de coût devra être effective autant lors de l'inscription en ligne que pour les inscriptions sur place, le jour de l'évènement. Les membres FQSC devront fournir une preuve de licence, soit au moment de la préinscription en ligne, ou encore, sur place (selon le choix de l'organisateur).

Lors de l'inscription en ligne, les membres FQSC indiquent leur numéro de licence. Dans le cas d'une inscription en ligne se faisant via la plateforme Registration4all, la vérification du statut du licencié pourra se faire instantanément (plateforme reliée à la base de données des membres de la FQSC). Autrement, les licences devront être vérifiées sur place, le jour de l'évènement.

Les organisations ont deux possibilités pour faire bénéficier du tarif préférentiel aux personnes qui y ont droit :

1. Charger le tarif préférentiel (-5\$) en ligne au moment de l'inscription et vérifier la preuve de licence le jour-même ou
2. Charger le même tarif aux membres qui ont déjà la couverture en assurance et remettre 5\$ lors de l'évènement au moment de la présentation de la licence.

4.4.1 PRIX ET RÉCOMPENSES

Une cyclo sportive n'est pas une course. Il n'est donc pas autorisé de récompenser les participants les plus performants (bourses, médailles ou trophées).

4.4.2 LIMITES D'ÂGE

Il n'y a pas de limite d'âge supérieure pour participer aux événements. L'âge minimum pour participer aux événements est quant à lui fixé en fonction du niveau de sanction :

- Randosportives : 13 ans et plus
- Cyclosportives provinciales : 16 ans et plus
- Grandes classiques : 18 ans et plus

4.4.3 DISTANCES MAXIMALES

La notion de distance maximale n'est pas réglementée en Cyclisme pour tous.

4.4.1 ÉTAT DE SANTÉ

À moins que le règlement spécifique ne l'exige, les participants ne sont pas tenus de présenter un certificat médical pour pouvoir s'inscrire à un événement. Il est toutefois important de s'assurer que sa condition de santé permette de réaliser le défi avant de le faire.

4.5 ÉQUIPEMENTS

4.5.1 VÉLOS

Les vélos de route, vélos hybrides et vélos de cyclo-cross sont acceptés dans les randosportives, en autant qu'ils soient en bon ordre avant le départ et que les dimensions de guidon soient réglementaires. Dans les événements qui proposent de longues distances et les événements en pelotons, l'usage d'un vélo de route est fortement recommandé.

Conformément aux règles établies par l'Union cycliste internationale, les freins à disques sont autorisés dans les événements en Cyclisme pour tous.

Un participant qui souhaite prendre part à un événement avec un autre type de vélo (vélo électrique, tandem, vélo couché, vélo adapté) devra obtenir une dérogation de la part de la FQSC et de l'organisation au préalable.

4.5.2 CASQUE

Le port du casque rigide, conforme aux normes de US.DOT, ANSI, SNELL, ASTM, CSA ou US CPSC, est obligatoire pour toutes les catégories sans restriction, quel que soit le type d'événement ou le niveau de sanction. Le port du casque est aussi obligatoire lors de l'échauffement et à l'entraînement.

4.5.3 GUIDONS DE TRIATHLON

Les guidons dits "delta", "en forme de cornes", de triathlète et munis de cintres courts, sont interdits dans tous les événements en Cyclisme pour tous.

4.5.4 ÉCOUTEURS

Le port des écouteurs à vélo et l'usage du cellulaire sont strictement interdits en tout temps.

4.5.5 HABILLEMENT & ÉQUIPEMENTS

Il est fortement conseillé de porter :

- Un cuissard et un maillot ;
- Des lunettes de soleil
- Au moins 1 bidon
- Des souliers de vélo

4.6 SUR LA ROUTE

Il est du devoir du participant de connaître le règlement spécifique de l'événement avant le départ (ex : le respect des feux rouges et des arrêts est obligatoire) et de respecter les consignes dictées par les commissaires et encadreurs cyclistes.

Il est impératif que les cyclistes roulent en tout temps à droite de la route, et ce, peu importe le parcours. Il est donc strictement interdit de dépasser la ligne jaune (ligne centrale de la route). En présence d'un accotement, les participants devraient se positionner à droite de la ligne blanche autant que possible.

En cas de non-respect, les commissaires ou le personnel de l'organisation en charge de la sécurité sur le parcours, après avertissement, pourraient imposer au cycliste de monter à bord du véhicule balai et/ou de faire retirer son temps dans le cas d'un événement chronométré. Une pénalité plus sévère, selon l'importance de l'infraction, pourra également être imposée par le Comité directeur du secteur Cyclisme pour tous.

4.6.1 RAVITAILLEMENTS

Pour une distance supérieure à 50 km, un ravitaillement est habituellement disponible. Selon le règlement spécifique de l'événement, l'arrêt au ravitaillement peut être optionnel (ex : événements à vitesse libre) ou obligatoire (dans le cas d'événements à vitesse contrôlée ou en petits pelotons).

4.6.1 ABANDONS

Un cycliste qui se doit d'abandonner devra signaler son ralentissement et se ranger sur le bord de la route jusqu'à l'arrivée d'un véhicule de l'organisation.

4.6.1 BRIS MÉCANIQUES OU CREVAISONS

En cas de bris mécanique ou de crevaison, le cycliste importuné devra signaler son ralentissement et se ranger sur le bord de la route jusqu'à l'arrivée d'un véhicule de l'organisation. Dans un événement où il est prévu que les participants roulent en petits pelotons, tout le groupe devra s'arrêter et pourra repartir lorsque la situation aura été réglée.

La plupart du temps, un service de dépannage mécanique est proposé pour les participants qui pourraient éprouver des ennuis mécaniques. Il est toutefois indiqué d'avoir en sa possession le matériel de base pour être en mesure de réparer une crevaison (chambre à air, démonte pneu).

4.6.2 TEMPS MAXIMAL

De façon générale, les participants sont libres de compléter la distance à leur rythme, mais dans certains cas, si le règlement spécifique de l'événement le précise, un temps maximal pourrait être imposé, faute de quoi les participants devraient monter à bord du véhicule balai.

4.7 DEVOIRS DU CYCLISTE

Avant l'évènement

- S'informer du règlement spécifique de l'évènement
- S'assurer du bon fonctionnement de son vélo
- S'enregistrer dès son arrivée en présentant sa licence s'il y a lieu

Pendant l'évènement

- Adopter un comportement courtois, être respectueux des règlements et du Code de la sécurité routière
- Respecter les consignes et demandes des commissaires et encadreurs qui ont autorité sur le parcours
- Respecter l'environnement physique et l'environnement où se déroule l'évènement
- En peloton, éviter de freiner et de changer de trajectoire à la dernière minute (anticiper la route)
- En peloton, signaler les obstacles sur la route
- Faire preuve d'esprit sportif
- Être respectueux de l'environnement
- Lors d'un problème mécanique ou d'un abandon, lever son bras pour signaler son ralentissement et se ranger sur le bord de la route jusqu'à l'arrivée d'un véhicule de l'organisation

Sanction

Un cycliste pris en défaut pour comportement antisportif, fraude ou geste irrégulier, conduite déplacée en public ou manquement aux devoirs du cycliste est passible de retrait de l'évènement. Les commissaires et les encadreurs certifiés par la FQSC sont donc autorisés à intervenir afin de maintenir la sécurité, l'équité et l'intégrité de l'évènement.